





POUR NOUS CONTACTER :


Antenne de Ans : Julie Culot :
☎04/246.57.19 ou antenne-ans@viefeminine.be  Julie Vie Féminine Ans

Antenne de Herstal : Marine Schlessler :
☎04/222 00 48
ou antenne-herstal-vise@viefeminine.be  Vie Féminine Herstal
Marine




Antenne de Liège : Jenny de Liamchine :
☎04/222.01.71 ou antenne-liege@viefeminine.be  Jenny vie féminine
liège

Antenne d'Ourthe-Amblève : Sophie Hardy :
☎0474/98 29 65 ou antenne-aywaille@viefeminine.be  Vie Féminine
Ourthe-Amblève

Antenne de Seraing : Carole Verdin :
☎04/336.17.82
ou antenne-seraing2@viefeminine.be  Vie Féminine Seraing

Antenne de Spa-Malmedy: Inès Dôme :
☎087/33.02.47
ou antenne-spa-malmedy@viefeminine.be  Vie Féminine Verviers

Antenne de Verviers : Inès Dôme ☎087/33.02.47
ou antenne-verviers@viefeminine.be

Dynamique Jeunes Femmes :
Manon Roussaux: Antennes de Seraing et Ans
antenne-ans2@viefeminine.be  Manon VF
Madeleine Gomba : Antennes de Liège
antenne-liege2@viefeminine.be  Madeleine Vie Féminine
Inès Dôme : Antennes de Verviers et Malmedy
antenne-verviers@viefeminine.be  Vie Féminine Verviers

Permanence juridique

Région Liège-Seraing-Verviers



Les permanences juridiques

CE QUE NOUS PROPOSONS

Des permanences juridiques individuelles et/ou collectives gratuites, pour répondre aux besoins de toutes les femmes.

Elles peuvent y trouver une aide adaptée à leurs besoins en matière d'aide sociale, de logement, d'accès au travail, de droit familial, de droit de séjour et d'asile, de regroupement familial, de nationalité, ...

POURQUOI CE PROJET ?

« J'ai été chez le juge de paix, et tout le monde avait un avocat sauf moi, alors qu'il ne faut pas obligatoirement en avoir un. Ils passaient tous devant moi, et on ne m'a pas laissé parler. Cette situation s'est répétée trois fois. On ne me regardait même pas, je me sentais rejetée. »

Trop souvent, les femmes se retrouvent démunies face à un système institutionnel dont elles ne maîtrisent ni les procédures, ni le langage, ni les codes. Procédure de divorce, introduction d'une demande d'asile, partage d'une garde d'enfants sont autant de situations où les femmes affrontent seule le système judiciaire qui s'apparente alors plus à un parcours de combattante qu'à une procédure simple et claire. Mal informées, pas écoutées ou très peu aidées, certaines femmes préfèrent alors renoncer à leurs droits empirant leur situation ou celle de leur famille.

Pour les femmes migrantes, en plus de la méconnaissance du contexte belge, elles font face à des difficultés supplémentaires inhérentes à leur statut : barrière de la langue, discriminations, désinformations, racisme...

Nos permanences juridiques se veulent donc complémentaires au travail social qu'effectuent déjà de nombreux acteurs du secteur.

Le projet de Vie Féminine

QUI SOMMES- NOUS ?

Vie Féminine est un Mouvement féministe d'éducation permanente. Depuis presque 100 ans, Vie Féminine rassemble des femmes des milieux populaires. Ensemble, nous agissons pour lever les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à des droits fondamentaux, tant au niveau politique que dans la sphère privée.

Espace public, santé, logement, emploi, justice... tant de lieux où le simple fait d'être femme suffit à réduire notre champ d'action, notre émancipation, nos droits. C'est pourquoi, chez Vie Féminine, nous luttons sans relâche, en Wallonie et à Bruxelles, contre la précarité, le sexisme, le racisme et les violences pour que **notre société devienne égalitaire, solidaire et juste.**

Dans notre Mouvement, par une **grande variété de rencontres, d'ateliers, de formations et de projets**, les femmes font face à leurs difficultés et se renforcent. Partout en Wallonie et à Bruxelles, elles tissent des liens de solidarité et agissent collectivement pour leurs droits.

POURQUOI TRAVAILLER EN NON MIXITÉ ?

« Pour offrir aux femmes des espaces d'expression libre où elles échangent sans censure et autocensure sur leurs réalités de vie, leurs difficultés, leurs vécus de femmes. »

Particulièrement dans le domaine de la justice, **il est essentiel que les femmes puissent être entendues seules (sans conjoint, ni famille) par des professionnelles sensibilisées, outillées et au fait des enjeux spécifiques que ces femmes peuvent vivre** (violences conjugales, regroupement familiale compliqué, etc.).

Organiser des permanences juridiques au sein de Vie Féminine n'est donc pas anodin car travailler en non-mixité permet de **libérer une autre parole**. Une parole qu'on n'aurait pas osée dire lors d'un entretien familial au CGRA, devant un policier masculin ou à son propriétaire peu scrupuleux...